
Le document "La reprise de la plongée dans le contexte du COVID-19, Protocole de sécurité et de santé " est disponible pour téléchargement ci-dessous:

[Protocole de sécurité et de santé FLASSA](#)

Le protocole a été validé par le ministère des Sports. Tous les clubs sont obligés d'informer leurs membres plongeurs et de garantir que ce règlement soit respecté.
